

PROFESSIONNALISATION DURABLE

Déclaration conjointe des ministres

L'éducation et la formation constituent un pilier de la stratégie de développement économique et social de l'Union européenne établie à Lisbonne.

Dans cette stratégie, les qualifications professionnelles sont un élément clé en tant que facteurs de croissance, d'innovation et d'adaptation durable des citoyens au monde du travail .

Depuis le Conseil européen de Lisbonne, de nombreuses initiatives ont été prises par le Conseil, la Commission européenne et les Etats membres afin de promouvoir la mobilité, l'éducation et la formation tout au long de la vie, l'évaluation de la qualité de la formation, la transparence des qualifications, la coopération internationale.

Dans le domaine de l'enseignement supérieur, le processus de Bologne joue un rôle crucial dans le développement de la mobilité étudiante, la convergence de nos systèmes d'enseignement supérieur et la création d'un espace européen commun.

Dans le domaine de la formation professionnelle, la Commission européenne a lancé un processus de coopération politique avec les Etats membres sur la reconnaissance des qualifications et des acquis professionnels dans le cadre du suivi de la communication intitulée « Réaliser un espace européen de l'éducation et de la formation tout au long de la vie »

Le projet de professionnalisation durable que nous avons mis en œuvre s'inscrit dans la logique de ces initiatives. Il souligne l'importance de l'enseignement professionnel comme voie éducative à part entière et contribue aux objectifs de l'Union européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation.

Notre ambition est de participer ainsi à la création d'un espace européen des qualifications et des acquis professionnels, dans le respect des prérogatives nationales.

Le groupe de travail que nous avons constitué avec l'appui de la Commission européenne et des agences communautaires, le Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (CEDEFOP) et la Fondation européenne pour la formation de Turin, atteint les résultats que nous lui avons fixés. Il a élaboré une méthode permettant de construire des maquettes communes de diplômes professionnels européens. Il l'a fait sur la base de deux types d'activités : la gestion de l'hébergement, principalement dans le secteur de l'hôtellerie, et la logistique, principalement dans le secteur de la construction automobile.

Cette méthode, conçue pour être transférable à d'autres champs d'activité, est d'une portée capitale. Elle peut contribuer de manière significative à la création d'un espace européen de l'enseignement professionnel apte à favoriser la mobilité des jeunes en formation et des travailleurs dans l'Union européenne et les pays candidats, ainsi que les transferts des savoir-faire pédagogiques.

Nos systèmes d'éducation et de formation se sont fixés des objectifs concrets, afin que l'Europe soit en mesure de devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive du monde. La création par les Etats participant à cette initiative de diplômes professionnels mutuellement reconnus en Europe s'inscrit pleinement dans ce cadre, et répond aux attentes de nos concitoyens et aux besoins qui sont les nôtres en termes d'emploi et de mobilité professionnelle.

C'est pourquoi nous considérons que le processus que nous avons initié devrait à présent mettre en pratique ses premiers résultats au service des objectifs de l'Union européenne en matière de mobilité et voir sa pérennité assurée en articulation avec les initiatives communautaires.

A cette fin :

- Nous nous engageons à mettre en oeuvre dans nos pays respectifs la validation et la reconnaissance mutuelle des diplômes dont le contenu a été élaboré en commun dans les deux champs d'activités évoqués, et ce dans le plein respect de la diversité des systèmes d'éducation et de formation et des procédures existantes au niveau national.

Le rythme de mise en oeuvre du processus au niveau national pourra être aménagé en fonction des spécificités de chaque pays.

- Nous décidons de créer un groupe de pilotage du processus de professionnalisation durable composé des représentants des Etats parties prenantes au processus.

Ce groupe aura pour tâche:

- de procéder à l'évaluation du processus, en collaboration avec la Commission européenne et de décider des modalités selon lesquelles il sera développé ;
- de proposer une liste des activités professionnelles justifiant l'application de cette méthode à la création de diplômes reconnus en Europe, après consultation des secteurs professionnels concernés et des partenaires sociaux ;
- de préparer un calendrier de mise en oeuvre des travaux concernant ces diplômes, travaux qui prendront pour base la méthode déjà élaborée ;
- de définir les modalités déclenchant le processus d'élaboration commune: saisine des partenaires concernés, recueil des besoins de la profession, modalités de révision des diplômes à vocation européenne.

Le groupe de pilotage rendra compte de son évaluation et de ses travaux à Athènes en novembre 2002.

- Nous invitons la Commission européenne à soutenir cette initiative dans le contexte européen de coopération politique en matière de reconnaissance des qualifications,

notamment en procédant à son évaluation avec le concours du groupe de pilotage et en faisant rapport de ses conclusions au Comité de l'Education.

Au terme de cette évaluation, nous inviterons l'ensemble des Etats membres de l'Union européenne et des pays candidats à l'adhésion à nous rejoindre.

- Nous nous engageons, en outre, à soutenir l'action des établissements d'enseignement professionnels volontaires pour l'organisation des formations conduisant à ces diplômes et à les aider à se constituer en "réseaux européens pour la professionnalisation durable" afin de promouvoir la mobilité dans ces cursus de formations.

Paris, le 21 février 2002

Signataires

Pierre HAZETTE

Ministre de l'enseignement secondaire et de l'enseignement spécial de la Communauté francophone
(Belgique)

Julio IGLESIAS de USSEL

Secrétaire d'Etat à l'Education et aux Universités
(Espagne)

Jean-Luc MELENCHON

Ministre délégué à l'enseignement professionnel
(France)

Pour Petros EFTHYMIIOU, ministre de l'Education national et des cultes

Par délégation, Panagiotis MAISTROS, Président de l'OOEK
(Grèce)

Pour Andras BENEDEK, secrétaire d'Etat à l'enseignement professionnel

Par délégation, Gabor MESZAROS, Directeur général de l'Education
(Hongrie)

Pour Letizia BRICHETTO-MORATTI, ministre de l'Instruction, des Universités et de la Recherche

Par délégation, Maria Grazia SILIQUINI, secrétaire d'Etat
(Italie)

Pour Loek HERMANS, Ministre de l'Enseignement, de la Culture et des Sciences

Par délégation, Arie IJZERMAN, Directeur de la politique internationale du ministère
(Pays-Bas)

Pour Estelle MORRIS, secrétaire d'Etat à l'Education et aux compétences

Par délégation, Trevor HALL, chef département qualification pour l'emploi
(Royaume-Uni)

Pour Eduard ZEMAN, ministre de l'Education nationale, de la jeunesse et des sports
Par délégation, Jesie KACTÁNKOVÁ, directrice du Cabinet du Ministre
(République tchèque)

En présence de :

Gordon CLARK
Chef d'unité de la direction Formation professionnelle
(Commission Européenne)

Arno LESKIEN
Direction générale de l'Education
(Allemagne)

Hjordis TALSGAARD
Délégation danoise auprès de l'OCDE et de l'UNESCO
(Danemark)

Anne O'MAHONY
Département international du ministère de l'Education et de la Science
(Irlande)